

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 55138 22 Fax: (251-11) 5519321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

**REUNION D'EXPERTS SUR LE PROJET DE CONVENTION AFRICAINE
SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

**BAMAKO, MALI
3- 4 NOVEMBRE 2009**

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS DE LA REUNION D'EXPERTS SUR LE PROJET DE CONVENTION AFRICAINE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

BAMAKO, MALI, 3- 4 NOVEMBRE 2009

1. Dans le cadre du suivi de la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et ses modalités de mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière, tenue à Addis Abéba, en Ethiopie, le 7 juin 2007, et entérinée subséquentement par le Conseil exécutif de l'UA lors de sa 11^{ème} session ordinaire tenue à Accra, au Ghana, du 27 au 29 juin 2007, la Commission de l'UA a organisé une réunion d'experts gouvernementaux sur le projet de Convention africaine de coopération transfrontalière à Bamako (Hôtel AL SALAM), au Mali, les 3 et 4 novembre 2009.
2. La réunion a été ouverte par Son Excellence le général Kafougouna Kone, Ministre de l'Administration territoriale et des collectivités locales de la République du Mali. Une allocution a également été prononcée par l'ambassadeur Aguibou Diarrah, chef de l'unité en charge du PFUA du Département Paix et Sécurité de la Commission de l'UA.
3. Les Etats membres suivants de l'UA ont participé à l'atelier : Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Cameroun, République Démocratique du Congo(DRC), Congo, Cote d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Maurice, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Malawi, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somali, Soudan, Swaziland, Tchad, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
4. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes ont également assisté à l'Atelier : COMESA, CEDEAO et SADC.
5. Dans son allocution, le chef de l'unité en charge du PFUA a d'abord situé la réunion dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Frontière de l'Union africaine. Il a ensuite rappelé l'objectif principal de cette réunion qui doit permettre aux experts d'examiner le projet de convention africaine de coopération transfrontalière, cadre juridique initié par l'Union africaine en vue de renforcer la coopération transfrontalière entre les Etats. Il a enfin salué les partenaires techniques et financiers qui accompagnent la mise en œuvre du PFUA.
6. Dans son discours d'ouverture, son excellence monsieur le ministre de l'Administration territoriale et des collectivités locales, après avoir souhaité la bienvenue aux experts s'est réjoui du choix de la République du Mali pour abriter la présente réunion. Il s'est ensuite appesanti sur l'importance de la coopération transfrontalière dans l'accélération du processus d'intégration régionale et dans la

prévention et la gestion des conflits frontaliers. Il a de ce fait réaffirmé l'engagement du Gouvernement malien à œuvrer au sein des organisations sous-régionales et régionales et de concert avec les autres Etats pour l'adoption et la mise en œuvre de la convention.

7. A l'issue de la cérémonie d'ouverture, les experts ont procédé à l'adoption du programme de travail et ont mis en place un présidium composé de :

- Président : le Mali,
- 1^{er} Vice Président : l'Algérie
- 2^{eme} Vice Président : le Tchad
- 3^{eme} Vice Président : le Zimbabwe.

Rapporteur General :

- Le Kenya

Comite de Rédaction :

- Le Rwanda,
- Le Sénégal,
- L'Egypte,
- L'Angola.

8. La réunion a permis aux experts gouvernementaux d'examiner de manière approfondie le texte présenté par la Commission de l'Union africaine.

9. Les débats de la réunion ont porté, en substance, sur le préambule, les définitions, les objectifs, les domaines de coopération transfrontalière, les mécanismes de mise en œuvre de la coopération transfrontalière, le fond de l'Union africaine pour le PFUA et l'entrée en vigueur de la Convention.

10. A l'issue des échanges, les experts ont amendé et adopté à l'unanimité le projet de Convention africaine de coopération transfrontalière et les amendements dont le texte est ci-joint.

11. La Commission de l'UA et les experts ont tenu à exprimer leur profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple malien pour leur hospitalité et leur engagement confirmé dans les efforts d'intégration régionale.